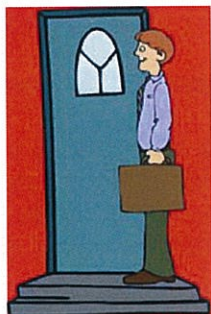


et si je m'étais trompé ...



je devrais alors :

- relever le maximum de renseignements pouvant identifier le démarcheur sur son **apparence physique** sur son **véhicule** : couleur, marque, plaque d'immatriculation
- utiliser mon pouvoir de **renonciation** au contrat **sans attendre**

**EN CAS DE DOUTE  
CONTACTEZ LA  
GENDARMERIE NATIONALE**

**Soyez vigilants face au  
démarchage exercé par  
téléphone ou par Internet**

N'hésitez pas à vous renseigner et à contacter :

- Gendarmerie Nationale ou Police Nationale  
**tél. 17**  
[www.defense.gouv.fr/gendarmerie](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie)
- Direction Départementale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes  
**tél. 39 39**  
[www.dgccrf.finances.gouv.fr](http://www.dgccrf.finances.gouv.fr)

● vous informer

**Démarchage à domicile,  
rester maître chez soi**



Réunion d'information  
Mardi 27 novembre 2012  
à 14h30 au Mouzon



[www.msa-mps.fr](http://www.msa-mps.fr)

service communication - MSA Midi-Pyrénées Sud

Le démarchage est une activité commerciale effectuée :

- au domicile d'une personne physique, à sa résidence ou à son lieu de travail,
- sur sa demande ou non,

proposant l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou services.

## Que faire quand les démarcheurs sont

### devant votre porte

- aucune forme d'obligation de recevoir chez soi
- **soyez vigilant**, "l'habit ne fait pas le moine"
- exigez et examinez la **carte professionnelle**
- en cas de harcèlement, contactez rapidement la Gendarmerie Nationale

### une fois chez vous

- ne laissez jamais un démarcheur seul
- **restez attentif** aux propositions
- octroyez vous un temps de **réflexion** et de lecture
- l'achat n'est jamais obligatoire

**EN CAS DE DOUTE  
UN TEMPS DE REFLEXION S'IMPOSE  
EVITEZ DE SIGNER**

**NE RIEN PAYER**

**EN PARLER  
AUTOUR DE SOI**

**VIGILANCE**

**ORIGINAL DU CONTRAT**

**AUCUNE  
OBLIGATION  
D'ACHAT**

**NE JAMAIS  
COMMUNIQUER  
SON N° DE  
CARTE BANCAIRE  
et surtout pas le code**

## contrat et mentions obligatoires

- **noms** du demandeur, du fournisseur avec son adresse
- lieu et adresse où est signé le dit contrat
- nature et **caractéristiques du bien ou service**
- conditions de réalisation du contrat : date du jour de la signature, délais et modalités de livraison, ...
- prix TTC du bien ou service, conditions de règlement
- **clause de rétractation de 7 jours** : bordereau détachable, précis et comportant la mention "annulation de votre commande"

## à la signature

- prenez garde de **ne rien régler** : aucun versement, ni autre forme de paiement, ne pas fournir de document de banque, ni numéro de CB
- **vérifiez la date inscrite sur le contrat** qui ne doit pas être antidaté (avant le jour J)
- vous devez **signer et dater** chaque exemplaire du contrat
- réclamez l'**original du contrat écrit** qui vous appartient

"dans sa majorité, le démarchage à domicile reste une activité honnête encadrée par la loi. Cependant, des risques d'abus existent. Les règles sont fixées par la loi pour vous protéger lors du démarchage et après signature du contrat."

*(Loi du 31 décembre 1989 - art. L.121-21 à L.121-33)*